



COMMUNIQUE AUX MEDIAS DU 29 AOÛT 2019

Les décisions prises par la CoP18 de la CITES interdisent l'exportation de plus de 30 bébés éléphants capturés au Zimbabwe

Genève – Le 27 août 2019, la 18ème Conférence des Parties à la CITES (Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction) a décidé de restreindre les exportations d'éléphants d'Afrique capturés dans la nature aux seuls programmes de conservation dans leur habitat naturel, sauf dans des circonstances exceptionnelles ou des situations d'urgence et lorsque ces exportations engendrent des bénéfices démontrés pour la conservation de l'espèce en Afrique. Actuellement, plus de 30 éléphanteaux sont enfermés dans des enclos au Zimbabwe – ils devaient, initialement, être envoyés vers des zoos sur d'autres continents, principalement en Chine. Les décisions de la CITES étant désormais entrées en vigueur, l'exportation de ces bébés éléphanteaux ne doit pas avoir lieu, sous peine de violer la nouvelle réglementation CITES.

L'Union Européenne (UE) a joué un rôle-clé dans la décision historique prise par la CITES. Cette décision est le fruit d'une initiative de la Coalition pour l'éléphant d'Afrique (CEA), un groupe de 31 pays africains qui demandent que les éléphants d'Afrique bénéficient de la plus haute protection internationale. L'UE a indiqué qu'elle n'a pas importé d'éléphant vivant durant les dix dernières années, et qu'elle ne compte pas procéder à de telles importations à l'avenir. L'action de l'UE, en tant que promotrice de la biodiversité mondiale, mérite d'être saluée.

Nous devons à présent nous assurer que les 30 bébés éléphants recouvrent la liberté dans leur habitat naturel. En particulier, il faut contrer toute tentative de contourner la décision de la CITES en interprétant les termes « circonstances exceptionnelles » ou « situations d'urgence » d'une manière qui permettrait des abus et, plus concrètement, l'exportation de ces éléphants détenus au Zimbabwe.

« Si ces exportations avaient lieu, les pays d'exportation et d'importation violeraient le droit international », explique le Dr. Rosalind Reeve, conseillère juridique de la Fondation Franz Weber (FFW) et de la David Shepherd Wildlife Foundation (DSWF).

Selon Vera Weber, présidente de la FFW, « il faut bien comprendre que ces éléphanteaux sont traumatisés. Ils ont été capturés dans la nature et séparés de leurs familles. Nous ne pouvons pas leur causer davantage de souffrances et d'abus. Le processus de transit est très long et stressant, et les éléphants seraient ensuite condamnés à une terrible vie de solitude et de captivité. Leurs besoins biologiques et sociaux complexes ne pourraient pas être respectés. »

« Il existe plein de solutions au Zimbabwe pour que ces 30 éléphanteaux, déjà capturés, soient réhabilités ou relâchés dans la nature », explique Karen Trendler, Responsable du commerce de la faune et du trafic au NSPCA (National Council of Societies for the Prevention of Cruelty to Animals), une organisation qui vise à assurer l'application et le respect de la loi de protection des animaux en Afrique du sud et au Zimbabwe. « Beaucoup de programmes en Afrique australe sont parvenus à réintégrer des éléphants capturés, ou élevés en captivité, aux populations sauvages. Certains ont même vécu plus de huit ans en captivité avant d'être relâchés ! ».

Cette décision historique de la CITES nous offre l'opportunité d'assurer à cette trentaine d'éléphants une vie meilleure. Il est essentiel que la communauté mondiale prenne ses responsabilités et agisse immédiatement pour que ces éléphants puissent être libérés dans la nature.

CONTACTS

Vera Weber, Présidente de la Fondation Franz Weber,

Langues : français, anglais, allemand

Demandes d'interviews : veraweber@ffw.ch, +41 79 210 54 04

Anna Zangger, avocate

Langues : français, anglais

Demandes d'interviews : anna.zangger@terravocats.ch, +41 76 306 48 59

Dr. Keith Lindsay, biologiste et expert en matière d'éléphants.

Langues : anglais / *Demandes d'interviews* : wklindsay@gmail.com

Dr. Rosalind Reeve, avocate, experte CITES.

Langue : anglais / *Demandes d'interviews* : roz.reeve@gmail.com